

COMPTE RENDU REUNION C.C.A.S. LIVRY DU 03/10/2023

Présents:

Elus: Adrien Aufèvre, Gilles Bouchard, Sylvie Boulet, Claudine Chaffaud, David Piffault, Anne-Lise Paré,

Habitants: Pierre Carteron, Corinne Langoux, Didier Chaffaud

Bénévoles : Christelle Piffault et Dominique Giraud

Absents: Cyril Gaget, Aurélie Limoges, Murielle Landon,

Secrétaire de séance : Sylvie Boulet

Ouverture de séance: 19h30

ORGANISATION REPAS DES AINES

Le restaurant le Chat vert a répondu favorablement pour préparer les repas : Proposition de Menu à emporter pour 24 € TTC /personne

Choix du menu:

Assiette Terre et Mer : terrine de saumon, terrine de lapin, jambon cru et saumon fumé. Jambon braisé sauce au cidre, gratin dauphinois et tomate provençale Gâteau chocolat, crème anglaise

Demander aux restaurateurs si le pain est compris sinon prévoir la commande auprès du Boulanger de LIVRY (si installé) ou Boulangerie St Pierre

Vin non compris

Réservation du nombre de repas à prévoir 10 jours avant le 16 décembre

Invitation des habitants nominatives à insérer dans les boites aux lettres :

- 15 novembre : distribution des invitations
- 30 novembre réponse à remettre en mairie

Préparer la salle des fêtes vendredi 15 décembre Vérifier le nombre d'assiettes pour entrées et plats



A prévoir:

- nappes, serviettes (sopadec)
- Commande des vins auprès des 2 caves
- Achat : clémentine, papillotes, pompes aux grattons, pétillant et cassis, café, sucre, digestif

Récupérer chandeliers et bougies

Prestation musicale : Jérome PASSOT a confirmé sa disponibilité – tarif 350 €

Prévoir déclaration de l'évènement à la sacem

Pour les ainés en EHPAD (ST Pierre, Dornes, Lurcy) ou malade à domicile : à comptabiliser

Choix du colis auprès de l'épicerie Le Panier Luthenois à Luthenay Uxeloup :

Demander si possibilité de mixer les produits de différents colis proposés : choix 4 produits sucrés

ORGANISATION NOEL DES ENFANTS

Date et heure fixée: mercredi 6 décembre 2023 à 15 heures

Les artistes arrivent à 13 heures à la salle des fêtes – Tarif : 670 € - Prévoir déclaration de l'évènement à la sacem

Prévoir Sapin et décorations ; nappes, serviettes, papillotes, jus de fruit au Verger du Grillet, clémentines, brioches au Boulanger

Comptabiliser les enfants de la maternelle au CM2

Invitation nominatives à insérer dans les boites aux lettres : dates identiques aux ainés

- 15 novembre : distribution des invitations
- 30 novembre réponse à remettre en mairie

Livres à offrir à récupérer à l'association « le Lien » + sacs papier kraft



2023-10-01 – PARTICIPATION aux familles pour l'accompagnement d'enfant en difficulté par Mme SANVOISIN

Coût de la séance (pour prise en charge sur plusieurs mois) : 40 € la séance

Ou taux horaire 50 € la séance unique.

Un enfant de Livry est actuellement suivi par Mme SANVOISIN.

Suite à l'installation de Mme Sanvoisin, éducatrice en libérale sur la commune de Livry, afin de prendre en charge des enfants en difficultés; les membres du CCAS décident de contribuer financièrement à cette prise en charge.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS, avec 5 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions,

- DECIDE de participer financièrement à la prise en charge par Mme Sanvoisin des enfants résidants sur la commune de LIVRY, à hauteur de 50 € par enfant, par année civil.
- PRECISE que cette décision est applicable à compter du 3 octobre 2023 pour l'année 2023.
- PRECISE que cette participation financière sera attribuée par virement sur le compte bancaire des parents, sur justificatif de soins entrepris par MME SANVOISIN.

2023-10-02 — PARTICIPATION TICKET CANTINE

Le CCAS avait décidé dans sa délibération n° 2022-07-01 du 19 juillet 2022 de prendre en charge l'augmentation de 0.50 € cts des parents de septembre à décembre 2022, puis à renouveler cette participation avec la délibération n° 2023-02-06 jusqu'à la fin de l'année scolaire en juillet 2023.

Après une nouvelle augmentation de la part du SICC sur le prix du ticket de cantine à la rentrée 2023-2024,

Madame Boulet demande aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de bien vouloir se prononcer quant à la poursuite de cette aide à compter de septembre 2023 jusqu'à décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité,

Page 3 séan	ice du	3	octobre	2023
-------------	--------	---	---------	------



- ACCEPTE la prise en charge de 0.50 € d'augmentation du ticket de cantine pour les parents des enfants scolarisés dans les écoles du RPID et résidants à LIVRY.
- PRECISE que cette décision est applicable du 1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2023

2023-10-03 – CESSION BUREAUX ECOLE

Après avoir trier le grenier de l'école et afin de financer un projet / aménagement de la cour pour les élèves de l'école de Livry ; le CCAS décide un appel au don en cédant 25 anciens bureaux de l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité,

- DECIDE de céder les 25 bureaux
- PRECISE que cette cession se fera par un don au CCAS de 30 € minimum par bureau.

Cette opération sera diffusée en format papier dans les boites aux lettres des habitants de LIVRY, Puis sur réseau sociaux.

Séance levée à 20H45